

Envoyé en préfecture le 05/02/2018

Reçu en préfecture le 05/02/2018

Affiché le 05 02 2018

ID : 056-215600834-20180205-D201801019-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 janvier 2018

Objet de la délibération

**CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU
RENOUVELLEMENT DU MATERIEL DANS LES ECOLES**

Le vingt cinq janvier deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaients présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERES, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guénaëlle LE HIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Sylvie SCOTÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Caroline BALSSA à Frédéric TOUSSAINT, Katy BOUILLAUT à Claudine CORPART, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Thierry FALQUERHO à Pascal LE LIBOUX, Jennifer TESSIER-JOSSET à Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur RABIN Loïc** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2018.01.019

**CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU RENOUELEMENT
DU MATERIEL DANS LES ECOLES**

Rapporteur : Marie-Françoise CEREZ

La Ville dispose de neuf sites de restauration scolaire au sein de ses différentes écoles. Ces locaux sont équipés de matériel de stockage (chambres froides), de matériel de remise en température (fours, étuves, bains-marie, micro-onde...) mais aussi de lave-vaisselle, lave-linge et sèche-linge.

Afin de garantir un bon fonctionnement du service mais aussi préserver la valeur du patrimoine communal, il est proposé de mettre en place une autorisation de programme relative au renouvellement programmé de ce matériel.

Un état des lieux complet a été réalisé en tenant compte des dates d'achat des différents matériels et de leur état (document joint). Cette autorisation de programme pourrait être créée sur une période de 5 années.

	Création de l'AP 25/01/2018
AP	49 740
CP	
2018	4 400
2019	11 040
2020	11 980
2021	11 880
2022	10 440
TOTAL	49 740

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 8 janvier 2018,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 10 janvier 2018,
Vu le recensement des besoins,
Vu l'intérêt de procéder régulièrement au remplacement du matériel,
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 05/02/2018

Reçu en préfecture le 05/02/2018

Affiché le 05 02 2018

ID : 056-215600834-20180205-D201801019-DE

→ APPROUVE la création de l'autorisation de programme relative au renouvellement du matériel de cantine ainsi que la répartition des crédits de paiement proposée.

Délibération adoptée par 28 voix Pour et 3 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



André HARTEREAU